



LANCEUR D'ALERTE

ENQUÊTE

LUBRIZOL À ROUEN : CES NOUVEAUX ÉLÉMENTS À L'ORIGINE DE LA RÉCENTE MISE EN EXAMEN

Il y a quelques semaines, l'entreprise américaine a de nouveau été mise en examen en lien avec l'incendie de son site rouennais survenu le 26 septembre 2019. Selon nos informations, le juge d'instruction a pris cette décision à la suite de la réception de deux constats d'infractions dressés contre l'industriel par des organismes publics.

oRECOMMANDER

PAR MANUEL SANSON | 14 OCT 2021

L'état judiciaire se resserre autour de la multinationale Lubrizol. Une première fois, en juillet 2020, le juge d'instruction a considéré qu'il existait des indices graves et concordants pour incriminer l'entreprise chimique sur les infractions de « *déversement de substances nuisibles* » et pour des manquements dans l'exploitation de son usine ayant entraîné « *une atteinte grave à l'environnement* ».

Cette mise en cause découlait d'un procès-verbal d'infraction dressé par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal) quelques semaines après le gigantesque incendie survenu dans l'usine rouennaise de la multinationale américaine le 26 septembre 2019.

Le 15 septembre 2021, 76actu révélait une nouvelle mise en examen de la société pour les infractions délictuelles de « *déversement de substances nuisibles dans les eaux souterraines, superficielles ou de la mer* » et « *rejets en eau douce de substances nuisibles aux poissons ou à sa valeur alimentaire* ».

Pour ce premier chef, la peine encourue est une amende maximale de 375 000 euros. Pour le second, ce montant s'élève à 90 000 euros. A titre de peine complémentaire pour ces deux griefs, un tribunal peut également ordonner une fermeture d'établissements ou un placement sous surveillance judiciaire de l'entreprise pendant cinq ans.

Selon nos informations, cette nouvelle mise en cause de la multinationale américaine s'appuie, une fois encore, sur des constats d'infractions dressés par des autorités publiques. On ne parle plus, cette fois, de la Dreal mais de la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM), un autre service de



l'Etat, et de l'office français pour la biodiversité (OFB), un établissement public en charge de la protection et de la restauration de la nature en France.

Les deux procès-verbaux, selon nos informations, visent les sociétés Lubrizol et Normandie Logistique. A cette heure, la société Normandie Logistique n'a pas été mise en examen contrairement à Lubrizol. A ce stade de l'enquête, la société Lubrizol reste présumée innocente.

« Les concentrations de certaines substances dans les prélèvements d'eau de surface sont au-delà des concentrations induisant des impacts sur l'environnement »

Depuis l'ouverture d'une information judiciaire par le parquet de Paris, l'OFB et la DDTM ont transmis au juge d'instruction leurs observations sur les conséquences environnementales du sinistre, principalement dans la darse aux bois, un bras de Seine situé à quelques centaines de mètres du site industriel.

La préfecture de Seine-Maritime aurait également été destinataire de certaines analyses effectuées par ces deux organismes. A chaque fois, l'OFB et la DDTM ont relevé de nombreux dommages sur la faune aquatique et la qualité des eaux.

D'après des extraits du procès-verbal de l'OFB que Le *Poulpe* a pu consulter, il ressort « *que les effluents déversés dans le bassin aux bois consécutivement à l'incendie contiennent des substances de nature à polluer les milieux aquatiques notamment des hydrocarbures, moyens, légers et lourds* ».

Selon l'OFB, « *les concentrations de certaines substances dans les prélèvements d'eau de surface sont au-delà des concentrations induisant des impacts sur l'environnement et l'ensemble des cortèges vivants, en l'espèce le zinc, les hydrocarbures et les HAP et au-delà des concentrations induisant une toxicité sur les poissons pour 8 HAP et pour le zinc* ».

Outre les prélèvements effectués dans les eaux, les inspecteurs de l'OFB ont également analysé les sédiments amassés à l'intérieur de la darse aux bois. Les enquêteurs ont détecté la présence de nombreuses substances considérées comme toxiques en fonction de leur concentration.

On parle notamment d'halogènes, de trois dioxines et de deux PCB. Sur ces deux derniers produits, l'OFB relève leur présence dans « *de fortes concentrations supérieures aux concentrations induisant un effet toxique sur la faune des invertébrés* » localisée dans ces mêmes sédiments.

Il est utile de rappeler qu'Atmo Normandie, organisme en charge de la surveillance de la qualité de l'air avait, quelques jours après l'incendie, fait état d'un taux « relativement élevé » de dioxine relevé, dans les heures qui avaient suivi la catastrophe, sur l'un de ses capteurs installé à Préaux, au nord de l'agglomération rouennaise.

Le constat de l'OFB évoque également « *des mortalités importantes* » de poissons de diverses espèces. « *La configuration du bassin aux bois et l'influence des marées ont occasionné le dépôt d'effluents d'incendie sur les berges et les baquettes de sédiments, entraînant des effets sur les végétaux supérieurs, les invertébrés benthiques, les zones de reproduction, de croissance et d'alimentation des poissons* », note l'OFB ajoutant « *que les oiseaux charognards ou aquatiques ont également été susceptibles d'avoir été impacté* ».

Selon les experts de l'OFB, des effluents de type hydrocarbures se sont échappés de la darse aux bois dans les jours qui ont suivi l'incendie. Ces substances étaient contaminées « *dans des concentrations importantes pour l'environnement* ». Cela étant, aucune mortalité de poissons ou d'oiseaux n'a été constatée en Seine en aval de la darse aux bois. Pas de quoi néanmoins se réjouir.

Les enquêteurs de l'OFB ont également cherché à mesurer d'éventuels impacts de l'incendie sur les milieux aquatiques au-delà de la Seine et de la darse aux bois. Leur conclusion est limpide : « *Les concentrations mesurées en zinc dans quatre des milieux naturels prélevés indiquent un risque d'effet néfaste sur l'environnement et sur les poissons en particulier dans un étang à Forges-les-Eaux.* »



« Les concentrations de contaminants mesurées dans une cuve de récupération d'eaux de pluie en tête de bassin versant laissent à penser que la concentration des ruissellements des toitures sur lesquelles se sont déposées les suies sous l'emprise du panache vers les cours d'eau représente un risque de pic de contamination lors des premiers lessivages qui ont suivi l'incendie », ajoute l'OFB.

Selon l'organisme de défense de la biodiversité, les résultats du suivi de points d'eau de surface, effectué par l'agence de l'eau Seine Normandie (AESN), ont d'ailleurs montré des incidences sur les concentrations en métaux, en HAP et en dioxines sur certains cours d'eau prélevés en octobre 2019, signe que l'impact de la catastrophe industrielle pourrait s'être étendu bien au-delà de la Seine.

Selon nos informations, deux dioxines ont ainsi été détectées dans les cours d'eau du Cailly et du Robec. Cette même dioxine que l'on a détectée en forte concentration au sein de la darse aux bois. D'où le soupçon que la présence de ce composé toxique soit reliée à l'incendie.

A noter encore que cinq métaux ont été retrouvés particulièrement en hausse par rapport à la normale, notamment le zinc dans la rivière du Robec. De leur côté, les HAP ont été mesurés en dépassement sur deux cours d'eau suivis et une source souterraine.

Comme dit précédemment, les deux nouvelles mises en examen de Lubrizol s'appuient sur un second procès-verbal d'infraction dressé cette fois par la DDTM relatif à des manquements au code de l'environnement. L'inspecteur du service de l'Etat s'est rendu dans le secteur de la darse aux bois et aux alentours pour faire ses constats.

Selon lui, la surface impactée se situe autour de 60 000 m² pour un volume d'eau estimé à près de 450 000 m³. Lors de ses premières observations au début du mois d'octobre 2019, l'inspecteur a relevé « *un bullage intense, atypique, localisé et momentané et potentiellement dangereux* ».

Jugeant cette présence inquiétante, il a, à la suite de son premier contrôle, effectué un signalement à sa hiérarchie pour demander « *la mise en place de protections individuelles supplémentaires pour le personnel intervenant au niveau du plan d'eau, a fortiori à proximité des canalisations de rejets* ».

« *Des poissons morts sont observés dans la darse aux bois. Les berges, la frayère artificielle à poissons, les gabions et la flore de la berge nord du bassin aux bois sont impactés par une pollution de type hydrocarbures* », note le contrôleur de la DDTM dans son PV dont *Le Poulpe* a pu consulter des extraits.

Un marquage en dioxines-furanes « exceptionnel »

La colonne d'eau de la darse aux bois montre un impact en hydrocarbures aromatiques polycycliques avec pour certains d'entre eux des valeurs plus élevées que celles rencontrées en Seine. D'après le constat de la DDTM, en considérant individuellement les différentes mesures, « *aucune valeur écotoxicologique ou réglementaire n'est dépassée, excepté pour le fluoranthène* ».

Comme l'a pointé l'OFB, les sédiments de la darse montrent aussi un impact en hydrocarbures totaux et en HAP d'après les constats de la DDTM. Cette fois, des valeurs seuils écotoxicologiques sont dépassées, notamment sur le toluène ou encore le soufre et le zinc.

Dans la même veine que son homologue de l'OFB, l'inspecteur de la DDTM indique dans son procès-verbal que l'incendie a eu, a priori, un impact environnemental au-delà de la seule darse aux bois, située à proximité immédiate de l'usine Lubrizol.

Selon nos informations, des analyses menées sur les eaux usées et les boues de la station de traitement des eaux usées de Rouen et de sa proche agglomération, effectuées quelques jours après l'incendie, ont révélé un marquage en dioxines-furanes « *exceptionnel* ».

Sur la base de ce constat, la préfecture a ordonné de mener des investigations similaires sur les boues issues d'autres stations de traitement des eaux usées. Cette fois, d'après nos informations, aucune contamination notable n'a été quantifiée.

Le procès-verbal de la DDTM transmis à la justice insiste sur l'existence de l'incertitude liée à la pollution en rapport avec l'impossibilité de déterminer la nature de certaines substances détectées dans les prélèvements. De quoi relancer le débat sur un éventuel effet cocktail lié à la combustion et la



recomposition de centaines de molécules chimiques.

Dans un courrier de réponse adressé en mai à l'association de l'union des victimes de Forges-les-Eaux, qui s'inquiétait des conséquences de l'incendie Lubrizol, la cheffe de cabinet d'Olivier Véran, ministre de la Santé, indiquait que « plus de 200 000 analyses ont été effectuées dans l'air, l'eau, les végétaux, le sol afin d'apprécier l'impact de l'évènement sur les milieux ».

« Leur analyse n'a pour le moment pas mis en évidence d'anomalies ni montré d'impact de l'incendie sur l'environnement », rassurait dans la foulée le ministère. Ce qui, au vu des nouvelles informations révélées par *Le Poulpe*, s'avère être, au moins en partie, inexact.

A LIRE ÉGALEMENT



ENQUÊTE

LUBRIZOL À ROUEN : CES NOUVEAUX ÉLÉMENTS À L'ORIGINE DE LA RÉCENTE MISE EN EXAMEN

L'état judiciaire se resserre autour de la multinationale Lubrizol. Une première fois, en juillet 2020, le juge d'instruction a considéré qu'il existait des indices graves et concordants pour incriminer l'entreprise chimique sur les infractions de « déversement de substances nuisibles » et pour des manquements dans l'exploitation de son usine ayant entraîné « une atteinte grave à l'environnement ».



ENQUÊTE

SUBMERSION MARINE : QUEL PLAN POUR ÉVITER QUE LE HAVRE NE COULE ?

Prescrit par le préfet de Seine-Maritime en 2015 pour faire face à l'élévation du niveau de la mer à l'horizon 2100, le Plan de prévention des risques littoraux (PPRL) de l'agglomération du Havre, actuellement prévu pour être adopté l'année prochaine et s'imposer aux Plans locaux d'urbanisme (PLU), prend-il déjà l'eau ? A l'aune de l'étude [...]



L'INFO DE QUALITÉ A UN PRIX

RECEVEZ NOTRE
NEWSLETTER

JE M'INSCRIS

JE M'ABONNE

SUIVEZ LE POULPE



Le Poulpe est un journal d'investigation sur internet consacré à la Normandie et ses principales villes. Accessible sur abonnement, ce média en ligne indépendant est spécialisé dans l'enquête journalistique, le décryptage de l'actualité locale et régionale, ainsi que l'exclusivité et la révélation. Il propose également des reportages, interviews et portraits au long cours.

QUI SOMMES-NOUS ?

- Notre histoire
- Notre manifeste
- Charte éditoriale et déontologique

LANCEUR D'ALERTE

- Formulaire anonyme

ABONNEMENT

- S'abonner
- Se connecter

CONTACT

- Formulaire de contact